

Libéria

A. Progrès dans la mise en œuvre du standard minimum

Le Libéria compte trois conventions fiscales en vigueur, ainsi que l'indique sa réponse au questionnaire d'examen par les pairs, dont l'Acte additionnel multilatéral A/SA 5/12/18 portant adoption des règles communautaires pour l'élimination de la double imposition en matière d'impôts sur les revenus, les capitaux et les successions et la prévention de la fraude et de l'évasion fiscale entre les États membres de la CEDEAO (l'Acte additionnel de la CEDEAO) conclu avec 14 partenaires. Deux de ces conventions, dont l'Acte additionnel de la CEDEAO, sont conformes au standard minimum. Le Libéria n'a pas signé l'IM.

Le Libéria a indiqué dans sa réponse au questionnaire d'examen par les pairs avoir pris des mesures (autres qu'au titre de l'IM) afin de mettre en œuvre le standard minimum dans sa convention avec l'Allemagne.

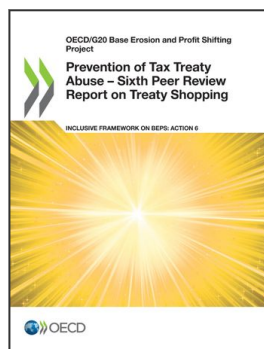
Le Libéria met en œuvre le standard minimum par l'inclusion de la déclaration du préambule et de la règle COP.

B. Conclusion

Aucune juridiction n'a signalé de préoccupation relative à ses conventions conclues avec le Libéria.

Synthèse de la réponse de la juridiction – Libéria

	1. Partenaires conventionnels	2. Conformité avec le standard	3. Signature d'un instrument de mise en conformité	4. Recours à la disposition relative au standard minimum
1	Allemagne	Non	Non	
2	Maroc	Oui, autres		COP
3	Partenaires conventionnels membres de l'Acte additionnel de la CEDEAO (Bénin, Burkina Faso, Cabo Verde, Côte d'Ivoire, Gambie*, Ghana*, Guinée-Bissau*, Guinée Conakry*, Mali*, Niger*, Nigéria, Sénégal, Sierra Leone, Togo)	Oui, autres		COP



Extrait de :

Prevention of Tax Treaty Abuse – Sixth Peer Review Report on Treaty Shopping

Inclusive Framework on BEPS: Action 6

Accéder à cette publication :

<https://doi.org/10.1787/36cebf8e-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2024), « Libéria », dans *Prevention of Tax Treaty Abuse – Sixth Peer Review Report on Treaty Shopping : Inclusive Framework on BEPS: Action 6*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/ad1a248f-fr>

Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région. Des extraits de publications sont susceptibles de faire l'objet d'avertissements supplémentaires, qui sont inclus dans la version complète de la publication, disponible sous le lien fourni à cet effet.

L'utilisation de ce contenu, qu'il soit numérique ou imprimé, est régie par les conditions d'utilisation suivantes :

<http://www.oecd.org/fr/conditionsdutilisation>.